

Signature de charte

CCIMP / Fnaim 13

Le 17 janvier, au cours d'un déjeuner-débat organisé par la Fnaim 13 réunissant les professionnels de l'immobilier du département, le président de la CCIMP, Jacques Pfister et Jean-Luc Chauvin, président de la Fnaim 13, ont signé la Charte d'un « Engagement de Progrès » portant sur la problématique de logement des actifs dans le 13. Un engagement nécessaire pour maintenir l'attractivité de notre département. Suite à l'étude du groupe de travail « Urbanisme-Habitat-Foncier » qui a souligné le déficit important de logements dans les BdR, la CCI Marseille Provence a souhaité s'associer à la Chambre départementale de la Fnaim, 1er syndicat professionnel de l'immobilier et acteur incontournable du marché de l'immobilier, afin de mutualiser leurs compétences et devenir une force de propositions dans l'élaboration des politiques de l'habitat.

Inadéquation entre l'offre et la demande, éloignement lieu de travail/domicile due à une mauvaise répartition des logements sur le territoire, arrivée de nouveaux habitants, augmentation du nombre des actifs..., autant d'éléments qui font que l'offre



JACQUES PFISTER, PRÉSIDENT DE LA CCIMP ET JEAN-LUC CHAUVIN, PRÉSIDENT DE LA FNAIM 13.

de logements dans les Bouches-du-Rhône ne couvre pas les besoins actuels des actifs, qu'ils soient déjà locaux ou nouveaux arrivants.

Cette problématique est aujourd'hui un frein au développement économique de notre département et risque, à terme, de remettre en cause l'attractivité de notre territoire, notamment pour les entreprises qui pourraient s'implanter dans une

région voisine ayant une offre de logements suffisante. L'enjeu est donc de taille pour l'économie de notre département qui doit rester un territoire d'accueil de nouvelles entreprises et proposer des solutions concrètes aux logements de leurs salariés. Face à ce constat, la CCIMP et la Fnaim 13 ont décidé d'unir leurs compétences et leurs influences afin que le logement des actifs devienne une priorité dans les politiques d'habitat des territoires.

La collaboration interprofessionnelle semble aujourd'hui indispensable pour influencer durablement les collectivités dans l'établissement de schémas directeurs cohérents du foncier, des transports et de l'habitation. Forte de ses 600 adhérents, la Fnaim 13 se félicite d'être associée à cet engagement ; le syndicat va mettre ainsi à disposition de l'établissement consulaire les statistiques et informations nécessaires, ainsi que l'ensemble de son réseau de professionnels, pour accompagner les initiatives de la CCIMP concernant le logement des actifs.